

CFL INFORMATION

www.coforlim.com

Dans ce numéro :

- Quel nom pour la coopérative issue de la fusion de CFL et UFOB ?
- Quelles sont les forces des partenaires ?
- La fusion va-t-elle changer les interlocuteurs des propriétaires forestiers ?
- Le Douglas en Europe et en France
- Assemblée Générale du 15 mars 2003
- 9 semaines et demi... de sécheresse
- C'est l'été : pensez aux dégagements
- Le personnel
- La démarche qualité
- Évolution de la commercialisation
- Convocation à l'Assemblée Générale et pouvoir

SAVOIR S'ADAPTER

Le monde du bois évolue très vite. Nos clients acheteurs de bois qu'ils soient papetiers, panneauteurs ou scieurs grossissent et se concentrent.

Afin de bien vendre vos bois, nous devons leur proposer non pas des arbres, mais des « produits bois rond » en qualité, quantité et cadencement parfaitement définis. En effet, les clients ont des exigences de plus en plus fortes et demandent un véritable service d'approvisionnement intégrant des fonctions comme la logistique qui ne se gère correctement qu'à condition d'assurer un certain volume. De plus, ils nous demandent une grande flexibilité.

Le volume de bois permet d'amortir plus facilement les investissements commerciaux et donc d'ouvrir de nouveaux marchés. C'est ainsi que la CFL livre des scieries en Espagne qui s'approvisionnaient avant 2000 essentiellement avec du bois des Pays Baltes.

La demande des adhérents évolue elle aussi, et nécessite pour s'y adapter des investissements lourds. Parmi ceux-ci on peut citer les systèmes d'information géographiques (SIG) permettant la réalisation de cartographies précises des forêts, la visualisation des choix des propriétaires en matière de gestion forestière puis des propositions de simulations.

En outre, l'adaptation aux normes de gestion durable (PEFC) entraîne un investissement humain important.

Depuis quelques années, votre conseil d'administration est conscient de ces nécessités et cherche à acquérir une taille critique afin de répondre aux exigences des clients et des adhérents.

Celle-ci peut être atteinte de différentes manières :

- par des accords de partenariat. C'est ainsi que nous travaillons de façon très étroite avec la CAFSA et SYLVAUBOIS. Ces accords sont à maintenir et à développer.
- par croissance externe. C'est pourquoi, nous avons étudié plusieurs projets de fusion avec des coopératives partageant la même vision de la coopération forestière.

Aussi, après l'avoir largement étudiée, nous vous proposons une fusion avec la coopérative « Union des Forêts de Bourgogne » ou UFOB.

L'UFOB est implantée en Bourgogne et travaille sur les massifs de Douglas et de Chêne.

Sa taille est environ la moitié de celle de CFL tant au plan des salariés (11 techniciens et ingénieurs) que sur celui du volume commercialisé (119 000 m³ en 2002). Cependant, son potentiel de production est plus important qu'en Limousin (surface des forêts des adhérents égale à plus du double de celle de CFL).

En proposant d'unir les deux premières régions de France en surface de Douglas (Bourgogne 55 300 ha, Limousin 54 700 ha), nous avons la volonté de créer un pôle majeur pour la commercialisation du Douglas.

Notre projet vise aussi à développer le marché du Chêne tant sur le milieu de gamme (Limousin et Bourgogne) que sur le haut de gamme (Bourgogne).

Enfin, souhaitant renforcer le service à l'adhérent (notamment les prestations de service liées à la gestion forestière), nous pensons que l'UFOB peut nous apporter une plus value dans ce domaine ; tandis que CFL apportera son savoir-faire en matière de cartographie informatisée.

La fusion entre la CFL et l'UFOB que nous vous demanderons d'approuver, devrait apporter à l'adhérent un meilleur accès au marché et des prestations de service de meilleure qualité.

Le Président,
Elie de COSNAC

QUELLES SONT LES FORCES DES PARTENAIRES ?

	CFL	UFOB
Fond propre à la clôture de l'exercice 2002	2 021 K€	609 K€
Résultat net 2002	+ 252 K€	- 22 K€
Personnel technique (technicien et ingénieur)	21	11
Bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Ussel (19) • Salon la Tour (19) 	<ul style="list-style-type: none"> • A côté de Dijon : Chenove (21) • A côté de Macon : La Roche Vineuse (71) • Autun (71) • Nevers (58)
Volume commercialisé en 2002	209 000 m ³	119 000 m ³
Ha travaillés en sylviculture	1 046 ha	856 ha
Adhérents	3 504	2 647
Surface sous adhésion	25 529 ha	63 847 ha

QUEL NOM POUR LA COOPÉRATIVE ISSUE DE LA FUSION DE CFL ET DE L'UFOB ?

Les conseils d'administration de l'Union des Forêts de Bourgogne et de la Coopérative Forestière du Limousin se sont mis d'accord pour adopter le nom de **Coopérative Forestière Bourgogne Limousin en abrégé CFBL**.

Le siège social de CFBL sera ZA du Theil, BP 85, 19203 USSEL CEDEX à l'emplacement du siège de CFL.

Juridiquement, CFBL adoptera les statuts de CFL après les avoir modifiés pour les adapter à la nouvelle situation.

Il s'agira d'une coopérative à sections avec une section Limousine et une section Bourguignonne.

LA FUSION VA-T-ELLE CHANGER LES INTERLOCUTEURS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ?

La fusion en tant que tel ne conduira pas à un changement d'interlocuteur du propriétaire forestier.

Celui-ci gardera le contact avec son technicien ou ingénieur habituel.

En revanche, un certain nombre de services communs seront regroupées de façon à faire jouer les synergies entre le Limousin et la Bourgogne :

- comptabilité, paye
- qualité, sécurité, environnement
- informatique et SIG
- commercial et logistique

LE DOUGLAS EN EUROPE ET EN FRANCE

Les données statistiques sont extraites du livre publié par l'AFOCEL en 1997 : Le Douglas (Ouvrage collectif coordonné par Jean de Champs - Editeur AFOCEL, domaine de l'Etançon - 77370 NANGIS - Tél. 01.60.67.00.30 - www.afocel.fr, données actualisées 1993).

En Europe, seuls deux pays disposent de plus de 100 000 ha de surface en Douglas : l'Allemagne avec 152 000 ha et la France avec 333 000 ha.

En France, cinq régions possèdent plus de 35 000 ha de Douglas, aucune autre n'atteint plus de 12 500 ha.

Bourgogne	55 300 ha
Limousin	54 700 ha
Auvergne	44 800 ha
Rhône Alpes	41 100 ha
Midi-Pyrénées	35 900 ha

Les volumes commercialisés sont encore faibles au regard des surfaces car il s'agit de peuplements jeunes. Il conviendra de développer fortement les marchés du Douglas afin de suivre la montée en puissance des peuplements.

On estime généralement que le volume à commercialiser de Douglas va doubler d'ici 10 ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2003 : LES 30 ANS DE CFL

Est-ce la relative petite taille de la salle et son caractère chaleureux ? L'attrait du jeune plant offert en cadeau aux participants ? La solennité des 30 ans ? Toujours est-il que le dernier étage de la mairie d'Eymoutiers était particulièrement bien rempli ce samedi 15 mars pour l'assemblée générale annuelle de la Coopérative.

Pendant qu'une queue s'allongeait pour signer les registres d'émargement, chacun allait faire ses emplettes : Cèdre de l'Atlas ou Ginkgo Biloba offert par la Coopérative, avec achat en option d'une originale protection en bambou tressé.

Suivaient les différentes phases de l'assemblée statutaire : rapport d'activité, approbation des comptes, allocution du Président, décisions d'autorisations d'emprunt pour la place de valorisation de Beausoleil et le renouvellement d'un porteur.

Deux nouveaux administrateurs ont été nommés en remplacement de Gérard L'EBRALY, décédé en mai 2002, et de Jean COSTE, qui n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Il s'agit d'Elisabeth BRODIN, propriétaire à La Roche Canillac et Saint-Hilaire-les-Courbes (19) ainsi qu'à Isle-sur-Vienne (87), et de Michel COUZELAS, propriétaire à Aix (19), et lui-même exploitant agricole et ancien administrateur de coopératives agricoles.

Après la présentation du personnel, et l'inévitable séance de questions sur une actualité riche en événements, un délicieux buffet permettait à chacun de se retrouver autour d'une table dans une atmosphère sympathique particulièrement appréciée des participants.

etienne.roger@coforlim.com

9 SEMAINES ET DEMI... ... DE SÉCHERESSE

Beaucoup d'entre vous l'auront remarqué, nous avons connu ce printemps des conditions inhabituellement sèches, et inédites depuis plus de vingt ans d'après les Anciens !...

La campagne de plantation a commencé le mardi 11 mars ; jusqu'à son achèvement vers la mi-mai, il n'est tombé que quelques dizaines de millimètres d'eau, inégalement répartis. Surtout, la chaleur a parfois été intense ; plus grave encore, à plusieurs reprises se sont produites des périodes de vent soutenu et particulièrement desséchant pour les jeunes plants.

Par la suite, deux matinées de gel vif les 16 et 17 mai ont causé par endroits des dégâts considérables sur les jeunes pousses. Enfin, les fortes chaleurs de la fin mai, début juin, heureusement entrecoupées d'épisodes pluvieux, ont marqué le retour des hylobes, sur des plants déjà parfois affaiblis par les épisodes précédents.

D'ores et déjà des dégâts ont été constatés par endroits Ils obligeront à une campagne de regarnis sans doute notable la saison prochaine sur certaines plantations, alors que d'autres semblent sortir sans dommage de toutes ces épreuves.

Vos techniciens vous contacteront dans l'été pour faire le point sur vos plantations et envisager ensemble les décisions à prendre.



etienne.roger@coforlim.com

C'EST L'ÉTÉ : PENSEZ AUX DÉGAGEMENTS

L'été approche, la végétation repart, la bonne comme la mauvaise.

Ne laissez pas la végétation concurrente envahir votre plantation, au risque de l'anéantir.

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à contacter votre technicien afin qu'il évalue sur place la situation et vous fasse un devis.

- Haute-Vienne, Ouest-Corrèze : Julien ROBIAL
- Nord-Est-Corrèze, Creuse, Puy-de-Dôme : Bertrand CHAPELANT
- Sud-Est Corrèze : Gaël BOBINET

LE PERSONNEL

⇒ Naissance :

Nous souhaitons la bienvenue à **Baptiste**, 2^{ème} enfant de Eric PAILLOT, né le 4 mars 2003.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

⇒ Embauche :

- Gaël BOBINET : sylviculture sud RN 89.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

1°. Prise en compte et respect de l'environnement

L'audit de certification du groupe GCF (auquel a participé la CFL) a autorisé la certification des 23 coopératives forestières qui participent à la démarche.

Qu'entraîne le respect du référentiel ISO 14000 pour la CFL ?

Schématiquement, il s'agit de points de passage obligatoire à l'occasion chaque intervention dans vos propriétés :

a) Lors de la phase de préparation et de prise de décision :

Chaque opération envisagée donne lieu à la recherche :

- du cadre légal attaché à la parcelle concernée en matière d'environnement ou tout autre thème ayant un impact sur la gestion de celle-ci ;
- de l'existence de particularités environnementales comme la présence de captages d'eau, de monuments classés, flore ou faune remarquable ;
- des relations du milieu concerné avec les tiers, en matière de paysage, fréquentation, servitudes, etc...

A ce titre, toutes les informations venant du propriétaire sont importantes et bienvenues.

Ainsi, la connaissance des éléments environnementaux va permettre de prévoir les moyens et de les mettre en adéquation avec les objectifs à atteindre.

b) Lors de la phase opérationnelle :

Toute l'action est tournée vers la réduction des impacts négatifs de nos interventions sur l'environnement :

- En maîtrisant les effets néfastes des moyens (abatteurs,

débardeurs, sylviculteurs) par la transmission des exigences en matière de respect de l'environnement, à tous les opérateurs.

- En suivant et contrôlant les travaux pour en vérifier la conformité et, le cas échéant, en relevant les non conformités, puis en les traitant.

Au final, la prévision de nos actions doit amener à une conformité environnementale (immédiate ou décalée).

c) Lors de la phase de « bilan » :

Le système fonctionnant en boucle d'amélioration continue, l'ensemble des fiches de suivi qui concerne les chantiers effectués est analysé. En fonction du bilan établi, de nouvelles mesures sont éventuellement prises pour réduire les non-conformités et améliorer le système.

C'est à l'occasion de cette phase que sont analysées les remarques que vous avez transmises par le biais des fiches de liaison.

2°. Prise en compte des exigences des clients (adhérent ou client bois)

En fait, les dates annoncées pour la certification ISO 9001 (V 2000) dans le précédent « CFL Info » ont été modifiées pour des raisons liées à la fusion. En effet, la nécessité de bâtir un seul système qualité, construit en tenant compte des particularités des deux sites et compris par l'ensemble du personnel, exclu toute précipitation. Nous ne prévoyons finalement l'audit de certification que vers la fin de l'année 2003.

bernard.palluet@coforlim.com

ÉVOLUTION DE LA COMMERCIALISATION SUR UNE ANNÉE

(COMPARAISON PAR PRODUITS DES VOLUMES VENDUS)

TYPES DE PRODUITS	PERIODES		EVOLUTION
	du 01/10/2001 au 31/03/2002	du 01/10/2002 au 31/03/2003	
Papeterie feuillue	12 174 m ³	20 206 m ³	+ 66 %
Papeterie résineuse rouge	16 775 m ³	13 892 m ³	- 17 %
Papeterie Epicéa Sapin Pâte mécanique	4 963 m ³	13 388 m ³	+ 169 %
Feuillu, Châtaignier			
• Piquet	333 m ³	592 m ³	+ 78 %
• Grume et billon de sciage	2 441 m ³	2 503 m ³	+ 3 %
Grume de Chêne et Hêtre	2 288 m ³	2 748 m ³	+ 20 %
Résineux bois d'œuvre Douglas	42 956 m ³	17 508 m ³	- 59 %
Résineux bois d'œuvre Mélèze	1 339 m ³	1 412 m ³	+ 5 %
Résineux bois d'œuvre Epicéa, Sapin, Grandis	30 996 m ³	33 661 m ³	+ 9 %
Résineux bois d'œuvre Pin	1 196 m ³	2 496 m ³	+ 109 %
TOTAUX	115 461 m³	108 406 m³	- 6,1 %

COMMENTAIRES

1°. Marché de feuillu

On constate une forte progression des quantités commercialisées en trituration avec une répercussion positive sur les bois nobles en Châtaignier, Chêne et Hêtre.

2°. Marché du résineux

- Pour le bois d'industrie, le marché se caractérise :

- Par une chute des quantités commercialisées vers l'industrie des pâtes chimiques et panneaux.
- Par une augmentation importante de la demande de la pâte mécanique.

- En ce qui concerne les bois d'œuvre, il a fallu :

- S'adapter à l'effondrement du marché du Douglas suite à des stocks très importants chez les scieurs locaux et à une demande internationale faible dont les cours sont en baisse.
- Profiter de la légère progression des marchés de l'Epicéa et du Sapin.

alain.prevosto@coforlim.com

COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN

ANCIENNEMENT CUMACOFOR - LIMOUSIN

ZONE ARTISANALE DU THEIL
BP 85
19203 USSEL CEDEX

TÉLÉPHONE 05 55 46 35 00

Ussel, le 17 juin 2003

Madame, Monsieur et cher associé coopérateur,

L'assemblée générale extraordinaire de la Coopérative Forestière du Limousin du 16 juin 2003 n'ayant pu statuer faute de quorum, les sociétaires sont invités le **lundi 30 juin 2003 à 9 h 30 mn**, salle de la Mairie, à la Mairie d'Ussel, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la fusion de CFL avec l'UFOB
- Approbation du traité de fusion
- Modification des statuts
- Désignation du conseil d'administration
- Modification de la valeur nominale de la part sociale
- Augmentation du capital social
- Affectation du boni de fusion
- Pouvoir à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

Les sociétaires ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant cette assemblée, de prendre connaissance, au siège social, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que du bilan et du compte de résultat.

Dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, complété et signé, un pouvoir afin que vous puissiez être représenté.

« Le sociétaire empêché peut donner mandat de le représenter aux assemblées. Le mandataire doit être un sociétaire, le conjoint du mandant ou un de ses ascendants majeurs ou allié au même degré. Les mandataires non sociétaires ne peuvent représenter que leur conjoint, ascendant ou allié. Le sociétaire mandaté par d'autres sociétaires ne peut disposer que de cinq voix, la sienne comprise ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher associé coopérateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Elie de COSNAC

POUVOIR

Le soussigné

agissant en qualité de sociétaire de la Coopérative Forestière du Limousin, agrément N 1620-LIM, dont le siège social est Zone Artisanale du Theil - B.P. 85 - 19203 USSEL cedex, constitue pour son mandataire :

M.

demeurant à

pour le représenter à l'assemblée générale extraordinaire de ladite société, convoquée pour le :

lundi 30 juin 2003 à 9 h 30 mn, à la salle de la Mairie d'USSEL (19)

et, en conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et en général faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir ».

A retourner à : **COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN**

B.P. 85

19203 USSEL CEDEX

AVANT LE 25 JUIN 2003